



Huissier radié -> peut-il tjrs être syndic pro ?

Par **mbb**, le **17/10/2009** à **14:54**

Bonjour,

Le syndic de notre copropriété vient d'être condamné pour une affaire d'escroquerie (prison avec sursis) et, en conséquence il sera radié (il ne l'est pas encore car il a réussi à obtenir un délai pour l'inscription au casier judiciaire). J'aurais aimé savoir s'il pourra continuer à exercer sa fonction de syndic professionnel après cette radiation (qui nécessite une garantie financière... pour quelqu'un qui a soutiré de l'argent...).

Toutes les réponses apportées pourront m'être utile.

Merci.